

**Annonces administratives
et judiciaires****Préfecture de la Charente-Maritime
Préfecture de la Charente
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Programme pluriannuel de gestion
du Syndicat mixte de l'Antenne**

Communes de :

la Charente-Maritime, Asnières-la-Giraud, Aujac, Aumagne, Authon-Ébéon, Bagnizeau, Bains, Bercoux, Blanzac-lès-Matha, Brie-sous-Matha, Brizambourg, Burie, Chaniers, Chézac, Courcerac, Cressé, Dompierre-sur-Charente, Foncouvert, Fontaine-Chaendray, Gourville, Haims, La Brousse, La Chapelle-des-Pots, Le Seure, Les Touches-de-Périgny, Louzignac, Macqueville, Massac, Matha, Migron, Mons, Nantillé, Neuville-la-Château, Prignac, Saint-Bris-des-Bois, Saint-Ouen-la-Thène, Saint-Césaire, Saint-Sauvant, Sainte-Même, Sainte-Sévère, Seigné, Siecq, Sonnac, Thors, Vénérand, Viers-les-Bois.

la Charente : Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Brévilles, Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Mesnac, Nercillac, Réparsac, Saint-Brice, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac.

Il sera procédé du **lundi 17 décembre 2018 au vendredi 18 janvier 2019 inclus**, soit durant 33 jours, à une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) article L211-7 du Code de l'environnement et à l'autorisation environnementale au titre des articles L214-1 et suivants, L181-1 et suivants sous les nomenclatures 3.1.2.0 et 3.1.5.0 ainsi que les articles R214-6 à R214-31 et R181-1 à R181-56 du Code de l'environnement pour le programme pluriannuel de gestion du Syndicat mixte du Bassin de l'Antenne.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairies de Burie (17), Cherves-Richemont (16), Matha (17) où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au mercredi de 8 h à 12 heures et de 13 h à 17 heures, jeudi de 8 h à 12 heures et de 14 h à 17 heures, vendredi de 8 h à 12 heures et de 13 h à 17 heures ; Cherves-Richemont : lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, mardi de 9 h à 12 h 30, mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, jeudi de 9 h à 12 h 30, vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures ; Matha : du lundi au mercredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h à 18 heures, vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h à 17 heures, samedi de 9 h 15 à 12 heures.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues à l'adresse suivante : Syndicat mixte du Bassin de l'Antenne, 4, place du Château-d'Eau, 17160 Matha, tél. 05 46 58 62 64.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38, rue Réaumur 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les informations relatives à l'enquête et le dossier d'enquête seront consultables sur le site Internet de la préfecture www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "Publications/Consultations du public". Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, dans les mairies de Burie, Cherves-Richemont et Matha. Ces observations pourront également être adressées par écrit en mairie de Burie, siège de l'enquête, à l'adresse suivante : 7, place de l'Hôtel-de-Ville, BP 70012, 17770 Burie, pendant la durée de l'enquête, à l'attention de la commissaire-enquêteur.

Les observations formulées par écrit ou par voie électronique seront annexées au registre d'enquête.

M^{me} **Paujette MICHEL**, attachée principal d'administration de l'équipement en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairies de Burie, Cherves-Richemont et Matha, dans les conditions suivantes :

lundi 17 décembre 2018 de 9 h à 12 heures, Matha ;
mercredi 19 décembre 2018 de 9 h à 12 heures, Cherves-Richemont ;
jeudi 27 décembre 2018 de 14 h à 17 heures, Burie ;
vendredi 4 janvier 2019 de 14 h à 17 heures, Burie ;
mardi 8 janvier 2019 de 9 h à 12 heures, Cherves-Richemont ;
vendredi 18 janvier 2019 de 14 h à 17 heures, Matha.

La commissaire-enquêteur établira son rapport et conclusions dans un délai de trente-huit jours à compter de la clôture de l'enquête.

À l'expiration de l'enquête et pendant un délai d'un an à compter de sa clôture, copies du rapport et des conclusions de la commissaire-enquêteur seront déposées à la préfecture de la Charente-Maritime, la préfecture de la Charente, les sous-préfectures de Saintes, Saint-Jean-d'Angély, et Cognac, ainsi que dans les mairies de Burie, Cherves-Richemont et Matha, où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête où elle pourra être consultée aux heures habituelles d'ouverture du public.

Toute personne pourra, par ailleurs, en obtenir copie sur simple demande adressée à M. le Préfet.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Charente-Maritime et la préfète de la Charente statueront par arrêté interpréfectoral sur la demande de déclaration d'intérêt général (DIG) et sur l'autorisation environnementale au titre des articles L214-1 et suivants, L181-1 et suivants sous les nomenclatures 3.1.2.0 et 3.1.5.0 ainsi que les articles R214-6 à R214-31 et R181-1 à R181-56 du Code de l'environnement pour le programme pluriannuel de gestion du Syndicat mixte du Bassin de l'Antenne.

**Pour vos Annonces Légales, Marchés Publics
Vie des Sociétés, Annonces Judiciaires**Demandez un devis sur
r.houmeau@sudouest.fr

Renseignements au 05 45 94 16 71

682860

**Communauté d'Agglomération
de GrandAngoulême****AVIS DE MISE A DISPOSITION
AU PUBLIC****Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme
(PLU) d'Angoulême**

Par délibération du 12 mai 2016, le conseil communautaire a fixé les modalités de mise à disposition au public des procédures de modification simplifiée des documents d'urbanisme.

Par arrêté du 10 octobre 2018, le Président de GrandAngoulême a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Angoulême.

La modification simplifiée n°3 du PLU d'Angoulême est prescrite en vue de :

- Modifier le règlement écrit et graphique pour la zone UPg: Création d'un sous-secteur UPGD sur l'emprise de l'Ilot Didelon pour assurer la faisabilité du projet d'ensemble.
- Modifier le règlement graphique: Modification du périmètre de l'emplacement réservé V1 pour l'installation du centre auto Leclerc, modification du périmètre de l'emplacement réservé V2 rue Fontchaudière, suppression de la règle d'alignement sur une section de la rue de Bordeaux et reclassement de deux parcelles en zone UE.

La mise à disposition au public se déroulera du **2 janvier 2019 au 1^{er} février 2019 inclus**, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition au public, le dossier de modification simplifiée n°3 sera consultable au service Planification de GrandAngoulême au 139, rue de Paris à Angoulême, sur le site internet de GrandAngoulême: www.grandangouleme.fr et en mairie d'Angoulême, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Durant cette période, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- Dans les registres ouverts à cet effet au service Planification de GrandAngoulême et en mairie d'Angoulême ;
- Par écrit : Communauté d'agglomération de GrandAngoulême - Modification simplifiée n°3 du PLU d'Angoulême - 25 Boulevard Basson Bey, 16000 Angoulême ;
- Par courriel : plu_communes@grandangouleme.fr

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême et en mairie d'Angoulême huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition, et le restera pendant toute sa durée. Il est également publié sur le site internet de GrandAngoulême.

Au terme de la mise à disposition, le bilan de cette procédure sera présenté en conseil communautaire de GrandAngoulême, qui pourra approuver la modification simplifiée n°3 du PLU de la ville d'Angoulême.

682503

**Communauté d'Agglomération
de Grand Cognac****AVIS AU PUBLIC
ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Chassors**

Par arrêté n°2018-117, en date du 10 décembre 2018, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et l'abrogation de la carte communale de la commune de Chassors. L'élaboration vise à mieux maîtriser l'urbanisation de la commune tout en permettant l'accueil de nouveaux habitants.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 7 janvier 2019 au vendredi 8 février 2019 inclus**.

Le public est invité à consulter le dossier de PLU et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions :

- Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac: les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17 heures.
- A la mairie de Chassors, 11 route de Jarnac, 16200 Chassors: les mardis et samedis de 9h à 12 heures, les mercredis et jeudis de 14h à 18 heures.
- Sur le site internet de Grand Cognac : www.grand-cognac.fr

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Chassors aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail (plu-chassors16@grand-cognac.fr) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante: M. Raphaël DELLE-CASE, Enquête publique du PLU de Chassors, Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération, 6, rue de Valdepeñas, CS 10216, 16111 Cognac.

M. Raphaël DELLE-CASE, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers, sera présent pour recevoir le public :

- **Lundi 7 janvier 2019 de 9h à 12 heures au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac - 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac ;**
- **Mardi 15 janvier 2019 de 9h à 12 heures à la mairie de Chassors - 11, route de Jarnac, 16200 Chassors ;**
- **Jeudi 24 janvier 2019 de 14h à 17 heures à la mairie de Chassors - 11, route de Jarnac, 16200 Chassors ;**
- **Samedi 2 février 2019 de 9h à 12 heures à la mairie de Chassors - 11, route de Jarnac, 16200 Chassors ;**
- **Vendredi 8 février 2019 de 14h à 17 heures au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac - 6, rue de Valdepeñas, 16100 Cognac.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Chassors et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès d'Olivier FLORINE, chargé de mission PLU à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (05.45.32.79.63 - olivier.florine@grand-cognac.fr).

**Marchés publics****SA Le Foyer HLM****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

Acheteur : SA Le Foyer HLM, M^{me} Eudie AMBLARD, présidente du directoire, 11, rue d'Iéna, CS 52119, 16021 Angoulême Cedex, tél : contact@LF-habitat.fr, web : <http://www.lf-habitat.fr>

L'avis implique un marché public.

Objet : travaux de remplacement de stations d'appartements sur installations de chauffage d'une résidence de 30 logements.

Référence acheteur : 2018-11-CHF02.

Type de marché : Travaux.

Procédure : Procédure adaptée.

Code MUTS : FR131.

Description : Travaux de remplacement de stations d'appartements sur installations de chauffage d'une résidence de la SA Le Foyer à Gond-Pontouvre (16).

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Options : Oui.

Option 1 : Installation de compteurs calories.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

60 % : valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique ; 40 % : prix.

Renseignements techniques : BET A INGENIERIE, Virginie DUBECQ, 05 45 92 50 12 ; v.dubecq@groupe-nox.com ; SA Le Foyer, Mouloud BENHENDU, 05 16 42 35 10.

Remise des offres : le **vendredi 25 janvier 2019, à 12 heures au plus tard.**

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Validité des offres : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Envoi à la publication : Le 18 décembre 2018.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

Syndicat du bassin versant du Né**AVIS D'ATTRIBUTION**

Acheteur : Syndicat du bassin versant du Né, Alain TESTAUD, Président, mairie, Le Bourg, 16300 Lachaise, Tél. : 05 45 78 74 45 ; fax : 05 45 78 74 65 ; [mél : laurent.paulhac@slah-ne.fr](mailto:laurent.paulhac@slah-ne.fr)

Objet : étude préalable à la revalorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Né, Partie 1 : phase pré-opérationnelle.

Nature du marché : Services.

Procédure adaptée.

Attribution du marché : Lot n° 1 - étude préalable à la revalorisation des cours d'eau et des milieux aquatiques du bassin versant du Né, Partie 1 : phase pré-opérationnelle.

Date d'attribution : Le 4 octobre 2018.

Marché n° TR12-3 SEGL 43, rue du Bois-Chaland, 91090 Lisses, Montant HT : 174 846,00 euros.

Envoi le 18 décembre 2018 à la publication.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.sudouest-marchespublics.com>

**Annonces légales
et judiciaires**

682301

Etude de Maître Eric BERNARD
Notaire à Saintes (Charente-Maritime)
42, avenue Gambetta

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Eric BERNARD, notaire titulaire d'un office notarial à Saintes, 42, avenue Gambetta, le 17 décembre 2018, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes.

Objet: L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination: SCI LEGRAS.

Siège social: Mornac (16600), 27, route des Grottas.

Durée: 99 ans.

Capital: Cent euros (100,00 euros). Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance: M. Quentin Arthur Pierre Alain LEGRAS, demeurant à Mornac (16600), 27, route des Grottas.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angoulême.

Pour avis, le notaire

**Charente
Libre****Week-end***Retrouvez
notre série***Un jour
un
village**

avec

**La Question d'hier
et d'aujourd'hui**